



13 GIP-FCIP de l'Académie d'Aix-Marseille
04 42 90 41 00
ce.gip@ac-aix-marseille.fr

84 GRETA-CFA Vaucluse
09 69 39 44 84
info.greta-cfa-84@ac-aix-marseille.fr

04 05 GRETA-CFA Alpes Provence
04 92 52 55 70
greta-cfa.alpes@ac-aix-marseille.fr

06 GRETA Côte d'Azur
04 92 29 40 80
greta-cotedazur@ac-nice.fr

06 GIP FIPAN
04 89 08 51 51
gip.fipan@ac-nice.fr

06 CFA de l'Académie de Nice
04 89 08 51 51
lecfa@ac-nice.fr

13 GRETA-CFA Provence
04 42 21 52 77
greta-cfa.provence@ac-aix-marseille.fr

83 GRETA du Var
04 94 11 17 00
greta-duvar@ac-nice.fr

13 GRETA-CFA Marseille Méditerranée
04 91 96 35 30
greta-cfa.marseille@ac-aix-marseille.fr



PRÊT À REJOINDRE LA VOIE DE L'EXCELLENCE ?

Choisis le réseau *apprentissage* de l'Éducation nationale en région PACA !

[FORPRO-PACA.COM](https://forpro-paca.com)

UNE FORMATION - UN DIPLOME - UN MÉTIER - UN SALAIRE - UNE EXPÉRIENCE

L'alternance en établissement public, c'est apprendre un métier avec des équipes expertes des diplômés sur des équipements techniques innovants.

Pour les candidats :

UN TREMPLIN VERS L'EMPLOI

- Un salaire et une formation financée.
- Une qualification professionnelle reconnue.
- Une embauche possible à l'issue du contrat dans l'entreprise d'accueil.
- Une expérience significative pour la recherche d'emploi ultérieure.

LES +

- Des conseils sur le choix d'une formation adaptée à votre projet professionnel.
- Des offres d'emploi en alternance proposées par les entreprises partenaires.
- Un accompagnement personnalisé pour la mise en relation avec les entreprises.
- Un suivi individualisé tout au long du parcours de formation.
- Aucun frais de dossier ou d'inscription.

Pour les entreprises :

LA PROFESSIONNALISATION D'UN FUTUR COLLABORATEUR

- Professionnaliser et former la personne recrutée à un métier et à la culture de l'entreprise.
- Assurer le transfert de compétences au sein de vos équipes en recrutant aujourd'hui les collaborateurs de demain.

LES +

- Une aide pour choisir la formation certifiante adaptée à votre projet de recrutement.
- La diffusion de vos offres de recrutement en alternance sur nos sites.
- Une pré-sélection des candidats correspondant aux profils recherchés.
- Un conseil sur les financements et une aide au montage du dossier administratif.
- La possibilité de réaliser une formation au tutorat afin d'optimiser l'intégration des personnes tutorées.

01/01/2024 - Document non contractuel - Crédit photo : Adobe stock

[FORPRO-PACA.COM](https://forpro-paca.com)

#insertion #evolution #reconversion



Le Contrat d'apprentissage

De 16 à 29 ans

Rémunération



	Moins de 18 ans	18 à 20 ans	21 ans à 25 ans	26 ans à 29 ans
1 ^{ère} année	27 % du SMIC	43 % du SMIC	53 % du SMIC	100 % du SMIC sur la durée totale du contrat
2 ^{ème} année	39 % du SMIC	51 % du SMIC	61 % du SMIC	
3 ^{ème} année	55 % du SMIC	67 % du SMIC	78 % du SMIC	

Des dispositions conventionnelles ou contractuelles peuvent prévoir une rémunération plus favorable pour le candidat

Le Contrat de professionnalisation

Supérieur à 16 ans

Rémunération



	De 16 à 20 ans	De 21 à 25 ans	26 ans et plus
Titulaire Bac professionnel ou technologique et certifications > au Bac	65 % du SMIC	80 % du SMIC	100 % du SMIC ou 85 % du salaire conventionnel
Titulaire Bac général et certifications < au Bac	55 % du SMIC	70 % du SMIC	

Des dispositions conventionnelles ou contractuelles peuvent prévoir une rémunération plus favorable pour le candidat

Aides financières* (au 01/01/2024)



POUR L'APPRENTI

- Aide à la préparation du permis de conduire (catégorie B) : **500 €**
- **Exonération de la CSG, CRDS et des cotisations salariales** pour la part de rémunération inférieure ou égale à 79 % du SMIC

POUR L'EMPLOYEUR

- Les coûts de formation sont financés par l'OPCO (opérateur de compétences) de l'entreprise
- **Aide financière de 6 000 €** (Aide sous conditions pour les entreprises de plus de 250 salariés)
- **Réduction des cotisations patronales** pour les salaires inférieurs à 1,6 fois le SMIC
- **Aide jusqu'à 4 000 €** pour le recrutement de personnes en situation de handicap

Aides financières* (au 01/01/2024)



POUR L'EMPLOYEUR

- Les coûts de formation sont financés par l'OPCO (opérateur de compétences) de l'entreprise
- **Aide financière de 6 000 €** pour les personnes âgées de moins de 30 ans (Aide sous conditions pour les entreprises de plus de 250 salariés)
- **Réduction des cotisations patronales** pour les salaires inférieurs à 1,6 fois le SMIC
- **Aides versées par Pôle Emploi** pour le recrutement d'un demandeur d'emploi :
De 26 ans et plus : aide forfaitaire à l'employeur (AFE) jusqu'à 2 000 €.
De 45 ans et plus : 2 000 € cumulable avec l'AFE.
- **Aucune indemnité de fin de contrat (CDD)** à verser.
- **Aide jusqu'à 5 000 €** pour le recrutement de personnes en situation de handicap

* Les aides financières sont soumises à condition.

+ d'informations actualisées et simulateur de coûts salariaux sur :
www.alternance.emploi.gouv.fr



Retrouvez nos formations post-bac sur
www.parcoursup.gouv.fr

parcoursup
Entrez dans l'enseignement supérieur